

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018-2019

27 NOVEMBRE 2018

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019⁽¹⁾

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE, DE LA JEUNESSE, DES DROITS DES
FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

PAR **MME MARIE-DOMINIQUE SIMONET.**

—

(1) Voir Doc. n°708 (2018-2019) n°1 à 4.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme Simonis, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, partim pour ce qui concerne ses compétences	3
2	Discussion générale	5
3	Examen des articles et tableaux budgétaires relevant de la compétence de la commission	8
3.1	Division Organique 06 « Cabinets ministériels » :	8
3.2	Division Organique 11 « Affaires générales – Secrétariat général » :	8
3.3	Division Organique 12 « Informatique » :	9
3.4	Division Organique 15 « Infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport » :	9
3.5	Division Organique 23 « Jeunesse et éducation permanente » :	9
3.6	Division Organique 40 « Services communs, affaires générales, recherches en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation – relations internationales » : . .	10
3.7	Division Organique 56 « Enseignement de promotion sociale » :	11
3.8	Division Organique 58 « Enseignement à distance » :	12
4	Vote	12

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances a examiné, au cours de sa réunion du 27 novembre 2018(2), le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019.

1 Exposé de Mme Simonis, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances, partim pour ce qui concerne ses compétences

Mme la Ministre estime qu'elle a une nouvelle fois veillé à faire preuve d'ambition pour cet exercice budgétaire dédié à l'initial 2019 : les moyens dans les secteurs de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances s'en trouvent renforcés afin de pouvoir continuer à répondre au mieux aux besoins des secteurs et de leurs usagers.

Cet exercice qui sera le dernier de son mandat lui permet également de dresser, avec les commissaires, un bilan du chemin parcouru au cours de cette législature.

Dans ce cadre, Mme la Ministre tient tout d'abord à dire combien elle est ravie de constater l'évolution considérable des politiques menées dans le domaine de l'Egalité des chances et des Droits des femmes durant son mandat : l'enveloppe budgétaire globale a bondi de 573.000€ à plus de 9,2 millions € aujourd'hui. Ces montants importants ont notamment, via l'adoption du décret de Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité, pérennisé le soutien aux acteurs de terrain avec une labellisation de projets sur trois ans.

Ils lui ont également permis, en tant que première Ministre détenant le Ministère des Droits des femmes dans ses compétences, de travailler étroitement avec les associations de terrain dans le cadre de l'assemblée participative « Alter égales » et de soutenir, en quatre ans, plus de 120 projets spécifiques via l'appel à projets. Toujours durant ces quatre années, elle a également activement travaillé à la lutte contre les violences envers les

femmes. Grâce aux moyens dégagés sur cette thématique, elle a mis en place une ligne téléphonique gratuite relative aux violences sexuelles, créé des campagnes de sensibilisation sur les questions de violences sexistes, sexuelles ou conjugales, ou encore financé des études de prévalence sur la prostitution ou les comportements des jeunes dans leurs relations amoureuses.

La création d'un AB spécifique « lutte contre les violences faites aux femmes », dont le montant s'élève aujourd'hui à 400.000€, constitue à cet égard une avancée importante.

Enfin, travailler à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes est un élément clé dans la prévention de la violence envers les femmes. Ainsi, l'oratrice dit avoir voulu intervenir en amont par le financement d'une circulaire permettant la labellisation d'opérateurs EVRAS tout en finançant un appel à projets annuel, à destination de tous les jeunes de 12 à 30 ans, dont l'enveloppe budgétaire s'élève aujourd'hui à 250.000€.

Pour ce qui est du budget initial 2019, la division organique 11 « Affaires générales », et plus particulièrement le programme d'activités relatif à l'Egalité des chances et aux Droits des femmes, présente donc un budget de 9,237 millions d'euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation soit une augmentation de 3,153 millions d'euros par rapport à l'initial de l'exercice antérieur.

Cette augmentation de 3 millions des crédits de l'AB 01.05.32 permet l'intensification des projets pilotes pour la gratuité des repas scolaire dans une optique d'égalité des chances, assure Mme la Ministre. En effet, le premier appel a rencontré un énorme succès et elle se réjouit que le Gouvernement se dote des moyens pour étendre ce projet à de nouveaux établissements.

Par ailleurs, pour renforcer le dispositif de lutte contre les violences faites aux femmes et appliquer le décret en préparation, une majoration de 100 milliers d'euros sur l'AB 01.04.32. a été intégrée.

Pour ce qui concerne le secteur de la jeunesse, depuis le début de son mandat, Mme Simonis s'est d'abord efforcée de récupérer le passif existant, c'est-à-dire de pouvoir répondre aux nombreuses associations respectant les prescrits décrétés.

(2) Ont participé aux travaux de la commission :

Mme Bonni, M. Dupont, Mme Gérardon, M. Ikazban, Mme Morreale (Présidente), Mme Durenne, M. Evrard, Mme Galant, Mme Simonet, Mme Stommen (en remplacement de Mme Waroux)

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Ryckmans : membre du Parlement

Mme Simonis, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances
M. Metelitzin, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Simonis

M. Henry, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Simonis

M. Hubinon, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Simonis

Mme Legros, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Simonis

Mme Monteiro-Lopez, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Simonis

Mme Fripiat, représentante de la Cour des comptes

M. Ameloot, collaborateur du groupe PS

Mme Lejeune de Schiervel, collaboratrice du groupe MR

Mme Mallia, collaboratrice du groupe cdH

taux, mais ne pouvant être soutenues faute de moyens suffisants.

En ce sens, depuis 2015, elle octroie huit nouveaux agréments, 17 dispositifs particuliers et 140 sauts de classe pour des organisations de jeunesse, et 11 nouveaux agréments, 20 nouveaux dispositifs particuliers et 33 montées de classe pour des centres de jeunes. Ensuite, elle a également veillé à obtenir des moyens supplémentaires afin d'appliquer les dispositifs non activés.

Globalement, entre 2014 et 2019, le budget de la jeunesse est passé de 33.445.000 euros à 50.855.000 euros, soit une augmentation d'environ 49 % en 5 ans, se félicite Mme la Ministre. Dans cette enveloppe, elle souligne les 225.000 euros, dégagés pour le soutien de la formation des animateurs et coordinateurs du secteur.

Par ailleurs, grâce aux accords du non-marchand, il est également important de signaler que la subvention à l'emploi a été augmentée de 680 euros par équivalent temps-plein. Enfin, les coordinations d'écoles de devoirs ont été intégrées au décret « Emploi » plaçant enfin ces acteurs de terrain sur le même pied que tout autre opérateur du secteur socioculturel, ce qui a représenté une augmentation de 25.000 euros par coordination.

Le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration du budget initial 2019 a été mené dans la même philosophie. Ainsi, pour la division organique 23, les moyens s'élèveront en 2019 à 50,671 millions d'euros en crédits d'engagement et en crédits de liquidation, ce qui représente une augmentation de 5,466 millions d'euros par rapport à l'initial 2018.

Mme la Ministre explique cette augmentation de moyens par trois raisons.

Premièrement, l'augmentation de 4,498 millions d'euros sur l'AB 33.02.23 permettra l'application complète de l'article 44F octroyant un second permanent temps-plein aux centres de jeunes. Cette décision du Gouvernement conforte et renforce l'excellent travail réalisé par ces opérateurs de terrains.

Deuxièmement, les crédits ont été adaptés pour permettre l'application de l'indice santé en vue de l'indexation des subventions emploi. Cela concerne quatre AB :

- L'AB 33.01.21 est adapté de plus 5.000 euros ;
- L'AB 33.01.23 est adapté de plus 352.000 euros ;
- L'AB 33.02.23 est adapté de plus 375.000 euros ;
- L'AB 33.20.23 est adapté de plus 9.000 euros.

Troisièmement, des moyens supplémentaires ont été obtenus aux AB 33.10.25 et 33.11.25. Il

concerne les subventions pour les formations des animateurs socio-culturels et des animateurs volontaires. Cette majoration à l'initial permet de confirmer pour cette année et les suivantes le financement des formations au tarif horaire de 31€ soit le montant maximal prévu par la circulaire.

Concernant l'Enseignement de promotion sociale, durant la législature actuelle, celui-ci a bénéficié de nombreuses avancées, que ce soit par le biais d'un renforcement du personnel dans le cadre de l'accompagnement pédagogique pour lequel on compte 40 ETP en plus, pour l'enseignement inclusif 10 ETP en plus, l'engagement d'agents chargés de la qualité de l'enseignement de promotion sociale au sein des différents réseaux, ou encore, sans être exhaustive, d'une charge de mission qualité inter-réseaux, indique l'intervenante.

Une augmentation du volume de périodes a également émergé, notamment dans le cadre des cours de « Français Langue Etrangère », à destination des migrants pour lequel plus de 24.000 périodes supplémentaires par an ont été octroyées depuis 2015, ou encore pour renforcer l'accompagnement des étudiants, et donc du taux de diplomation et de certification.

Mme la Ministre se félicite d'avoir accéléré l'entrée de l'enseignement de promotion sociale, et particulièrement de l'enseignement à distance, dans l'ère du numérique, avec l'adoption du décret e-learning et la création du Centre de Ressources Pédagogique. Par ailleurs, elle rappelle que le parlement a récemment adopté le projet de décret créant la structure « Réinsert ». Elle pérennisera un projet co-financé par le FSE et assurera annuellement l'existence d'une manne de 800.000 € à destination de la formation d'étudiants en milieu carcéral.

Mme Simonis n'oublie pas non plus l'augmentation de l'intervention du FSE dans le cadre de mesures portées par l'enseignement de promotion sociale, que ce soit en termes de validation de compétences, dans l'accompagnement du public « NEET'S », avec notamment la création des Ateliers de pédagogie personnalisée.

Plus spécifiquement, pour le budget initial 2019, à la division organique 40, le montant alloué au fonds budgétaire pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelle dans l'Enseignement de Promotion sociale se stabilise à six millions d'euros, comme lors du budget de l'initial 2018, souligne Mme Simonis.

Un nouvel article budgétaire, le 11.03.25, actuellement non alimenté, a été créé pour permettre le remboursement d'indus en Enseignement de promotion sociale visant des créances liées à des problématiques d'interprétation du décret fixant le statut des directeurs, tant pour les fonctions de sé-

lection que de promotion. Cet article sera crédité en fonction des décisions du Gouvernement sur ce dossier.

Pour ce qui concerne le secteur de l'Enseignement de promotion sociale dont les crédits sont repris au sein de la Division organique 56, les moyens s'élèveront à 212,812 millions d'euros, soit une augmentation de 2,391 millions d'euros par rapport à l'initial 2018.

L'essentiel de cette évolution est due aux différentes ré-estimations techniques effectuées par l'Administration Général de l'Enseignement, mais aussi à l'indexation des salaires suite au dépassement prévu de l'indice-pivot. Cela concerne notamment les dotations globales, les assurances élèves, le personnel ouvrier statutaire de la Fédération mais aussi les AB traitement, explique l'oratrice. Par ailleurs, l'AB 01.02.81 majoré de 100.000 euros vise à accentuer le développement du système de qualité dans l'Enseignement de Promotion sociale.

Enfin, 50.000 euros sont transférés depuis la DO 58, sur l'article budgétaire 01.01.81 pour permettre la prise en charge de la rétribution des observateurs, telle que prévue dans la méthodologie liée au processus de validation des compétences.

2 Discussion générale

M. Evrard reconnaît que ce ne sont pas les compétences de la ministre Simonis qui grèvent le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il constate par ailleurs qu'une série d'AB ont vu leur montant augmenter. Il souligne à cet égard la gratuité des repas scolaires. Il a un peu l'impression que ce budget exprime une sorte de satisfaction générale du gouvernement de la Fédération, alors que partout ailleurs, on s'efforce de procéder à des économies. Il est frappé d'entendre qu'une augmentation budgétaire est systématiquement considérée comme une réussite, alors que selon lui les objectifs de ces augmentations de moyens sont plus intéressants à analyser.

L'équilibre en 2019 ne sera pas atteint, a contrario des perspectives dans les autres régions du pays. La dette a même augmenté de manière linéaire. Le groupe MR aurait souhaité un budget généré. Cet exercice n'a été réalisé que sur le budget 2018 et encore sur un mode intéressant certes, mais limité. Le MR avait proposé de se limiter à certains pans du budget, et de les traiter de manière approfondie, il n'a pas été suivi. Il reste donc beaucoup de travail à accomplir. Il convient que la ministre n'a pas été beaucoup soutenue par ses collègues.

L'enseignement de promotion sociale a aussi évolué positivement, admet le commissaire. Cependant, il y avait moyen de faire beaucoup mieux. En effet, en Fédération Wallonie-Bruxelles,

plus de 30 % des jeunes quittent l'enseignement avant la fin du secondaire, sans diplôme, hypothéquant leur intégration sociale et professionnelle. Et l'enseignement de promotion sociale a toute sa place dans le panel des initiatives qui peuvent essayer d'aider ces jeunes. C'est le plus grand opérateur de formation pour adultes, et il est en outre diplômant. La promotion sociale reste un outil trop peu connu. Son offre est pourtant importante, mais le grand public ne la connaît pas suffisamment, déplore M. Evrard. C'est d'ailleurs une filière en grand questionnement pour le moment.

Des progrès doivent être apportés comme le statut des enseignants pour les valoriser, alors que des situations inégales persistent par rapport à l'enseignement obligatoire. Les infrastructures devraient aussi faire l'objet de points d'attention. M. Evrard retient le soutien à un enseignement inclusif, même si le montant qui lui est consacré est très limité : 109.000 €. Un pilotage plus pointu de cette filière permettrait de mieux cerner les défis qu'elle rencontre.

Il explique que, selon lui, la législature s'est souvent focalisée sur des projets pilotes. Il vise ainsi la gratuité de repas scolaires en maternelles dans une optique d'égalité des chances. C'est d'ailleurs un des points forts de ce budget 2019 : de 2 millions d'euros en 2018, le montant qui leur sont consacrés passe à 5 millions à l'initial 2019. C'est un choix politique assumé de la majorité, et de la Ministre de l'Égalité des chances en particulier, mais il s'interroge sur ce dispositif. La nourriture saine des enfants moins favorisés en maternelles doit bien entendu être soutenue. Il entend que la mesure a rencontré un grand succès, ce qui est logique, vu la gratuité proposée, mais il aimerait connaître les critères qui ont présidé aux choix des écoles bénéficiaires.

Sur la compétence de l'égalité des femmes, il sait qu'elle tient à cœur de Mme Simonis. Et Alter'Egales, cette assemblée participative des associations du secteur associatif, est une réussite. Il salue aussi le travail intéressant mené en FWB avec ses collègues Marcourt (Cellule Femmes et Sciences au sein de l'ARES, Master en Genre et travail au CSA) ou Madrane (Mixité dans le sport) par exemple.

Il conclut son intervention en souhaitant tout le succès à Mme la Ministre alors qu'elle s'apprête à assumer d'autres compétences.

Mme Durenne s'exprime sur les compétences de la jeunesse. Mme la Ministre a expliqué l'augmentation des moyens par trois raisons (lire supra) qu'elle ne conteste pas. Elle décèle par contre une diminution de plus de 10 millions par rapport à l'ajusté 2018. La ministre peut-elle l'expliquer ? Par ailleurs, à l'ajustement, une augmentation de 15,850 millions était prévue pour une répartition du non-marchand. Qu'en est-il désor-

mais ?

Elle note aussi que l'essentiel des mouvements résulte de l'application de l'indice santé. Un seul mouvement d'importance retient son attention, soit 4,5 millions accordés aux centres de jeunes ce dont elle se réjouit. Par contre, cette commissaire ne voit aucun mouvement en faveur des organisations de jeunesse, alors qu'un budget de 411.191 euros était nécessaire : toutes leurs demandes vont-elles donc être refusées ? Ou y aurait-il quand même une possibilité d'y répondre favorablement, interroge l'oratrice ?

Mme Simonet remercie la Ministre pour sa présentation et ses premières explications. Ce budget est le dernier de la législature et elle tient à saluer l'investissement de Madame Simonis pendant ces quatre années. L'étude de ce budget résonne quelque peu comme un bilan, même si les décisions analysées aujourd'hui projettent vers l'avenir.

Pour le groupe cdH, les domaines analysés dans cette commission sont essentiels et il n'a eu de cesse de le répéter tout au long de cette législature. Plus globalement, les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles tissent des liens entre les personnes, entre les francophones, entre les plus fragiles, entre les jeunes et les plus âgés. La commissaire se réjouit donc de constater que les moyens continuent d'être investis dans ces domaines qui lui tiennent à cœur.

Les centres et maisons de jeunes, les écoles de promotion sociale, les organisations de jeunesse ou encore les associations qui défendent les plus fragiles sont des endroits privilégiés pour développer toutes formes d'engagement et d'expression des jeunes, pour réduire les inégalités, pour susciter la rencontre et l'échange dans le respect de la diversité, ou encore pour offrir des possibilités de formation en adéquation avec les réalités du monde de l'emploi et/ou les aspirations de chacun, souligne Mme Simonet.

Elle salue à cet égard les moyens supplémentaires pour former des animateurs professionnels et des animateurs volontaires du secteur jeunesse. Ceux-ci sont précieux à plus d'un titre. Le groupe cdH a rappelé lors de l'analyse du décret sur l'éducation permanente, l'importance du maillage associatif et de la société civile dans notre démocratie. Le secteur jeunesse à travers le public qu'il chapeaute a toute son importance et sa raison d'être.

Pour toutes ces raisons, Mme Simonet souligne donc les moyens dégagés pour le secteur jeunesse. Il lui semble primordial de soutenir les jeunes. Elle reviendra plus spécifiquement sur le soutien de tout le secteur jeunesse. Si elle constate un effort budgétaire conséquent de plus de 4,498 millions€ pour les centres de jeunes, elle s'interroge sur l'opportunité de soutenir également les organisations de jeunesse. Elle y reviendra dans les

articles budgétaires concernés.

Elle retient également la décision de poursuivre le développement d'un service de repas gratuits au sein de l'école. Ce sont près de cinq millions d'euros dédiés à cette problématique en crédit d'engagement, se félicite-t-elle. Cette décision s'inscrit dans le respect de la DPC 2014-2019. Elle sera attentive à l'évaluation qui pourra être réalisée de cette politique d'égalité des chances.

Par ailleurs, elle souligne la volonté de poursuivre le rapprochement entre les citoyens notamment à travers les projets de la promotion à la citoyenneté et à l'interculturalité mais également un renforcement (+100.000€) du dispositif de lutte contre les violences faites aux femmes. Les chiffres des féminicides nous rappellent encore aujourd'hui, l'urgence de l'action politique. Comme Mme Simonis l'a rappelé, ce montant devrait asseoir le futur décret en préparation.

Dans un autre domaine, la commissaire se réjouit également de la perspective offerte à la promotion sociale de travailler sur la qualité de son enseignement. Il semble capital que chacun dans son domaine puisse s'interroger sur sa manière d'enseigner, c'est toujours enrichissant.

Enfin, ce dernier budget fait également le point sur la mise en place du budget genré. Mme Simonet souhaiterait que la ministre développe les résultats de sa mise en œuvre. Lors de l'initial 2018, différentes réunions de commission et du Comité d'avis pour l'égalité entre les femmes et les hommes, avaient évoqué un budget genré à l'initial 2019.

Il semble que l'objectif soit atteint puisque les 1.215 articles budgétaires sont maintenant codés, justifiés et validés, soit 100 % du nombre d'AB composant le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles : quels sont dès lors les premiers constats que la ministre tire de cette analyse genrée du budget, questionne Mme Simonet ?

Celle-ci lit dans le rapport de la cellule d'appui genre que 748 AB, soit 61,56 % des AB, mais qui représentent tout de même 87,34 % des crédits analysés, ont potentiellement un impact différent sur les femmes et les hommes. À la lecture de ces chiffres, il semble important d'avoir réalisé cette analyse. Mais plus encore, d'adopter des mesures pour affiner l'analyse de ces AB et *in fine* en diminuer le nombre.

L'ampleur et la complexité de la tâche sont connues. Il est clair que la codification et la justification des articles budgétaires nécessitent un minimum de connaissances en matière de genre. La commissaire salue le travail réalisé.

En conclusion, il paraît essentiel de continuer à mener au mieux les politiques publiques en répondant aux besoins des secteurs. Cela demande du temps pour appréhender les besoins et de la

concertation avec les différents acteurs dont la ministre a la charge.

Pour le groupe cdH, la députée soutient une philosophie de l'échange et de la réciprocité des acteurs où chacun, en fonction de ses missions, joue un rôle prépondérant dans la gestion de la chose publique. Elle reviendra plus précisément sur certains articles de base lors de l'analyse par division organique.

Pour le groupe PS, **Mme Gérardon** constate, qu'à nouveau, le budget alloué au secteur de la jeunesse est en hausse. Elle en félicite Mme la Ministre. Une grande partie de cette augmentation a été consacrée à la finalisation de l'application complète de l'article 44F qui permet aux centres de jeunes de jouir d'un second équivalent temps plein.

La commissaire remarque deux conséquences directes à la mise en place de cette politique, c'est à dire la création d'emplois et un soutien au secteur qui en avait bien besoin. Elle salue le fait que ce secteur a été soutenu tout au long du mandat de Mme Simonis. Les moyens supplémentaires obtenus pour former les animateurs socio culturels et les animateurs volontaires en sont un nouvel exemple.

En ce qui concerne l'égalité des chances et les droits des femmes, Mme Gérardon se réjouit de voir le budget global relatif à ces deux matières augmenter de près de 3.153.000€ par rapport à l'initial 2018. Grâce à ces moyens supplémentaires des projets importants tiennent particulièrement à cœur de la parlementaire, comme la gratuité des repas scolaires en égalité des chances. Ils vont pouvoir être étendus aux nombreux établissements demandeurs.

En droits des femmes, une des priorités claires pour cette législature, les moyens complémentaires permettront de continuer l'excellent travail que Mme Simonis a pu mener jusqu'ici conjointement avec les associations en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, avec dorénavant un cadre structuré et des moyens propres grâce au décret récemment voté. L'intervenante s'en réjouit.

En ce qui concerne le budget relatif à l'enseignement de promotion sociale, elle observe très peu de mouvements hormis un budget supplémentaire pour augmenter la qualité de l'enseignement de promotion sociale.

Plus particulièrement, elle salue le maintien des budgets pour la structure d'accompagnement des parcours scolaires des détenus. Selon elle, il est indispensable d'investir le temps que des justiciables passent entre quatre murs. Ce n'est qu'en œuvrant en ce sens que l'on pourra espérer leur réinsertion, juge Mme Gérardon.

Pour conclure, elle formule ses meilleurs vœux à l'attention de la ministre, en vue de son nouveau

mandat de bourgmestre.

Mme Ryckmans salue la part importante du travail réalisé, dû certainement à la personnalité de Mme la Ministre. Elle se demande à présent sur ce qui va advenir de ses compétences : vont-elles être reprises ? Le contraire, soit un découpage entre trois ministres, serait une perte d'efficacité, de pertinence et un malheureux recul de l'égalité homme-femme. La ministre pourrait-elle en dire davantage, même si le ministre-président lui-même est resté jusqu'ici muet sur le sujet ?

Elle estime, elle, que la technique du « gender budgeting » a progressé. Il s'agit à la fois d'une photographie de ce qui existe et d'un appel à l'action. A nouveau, elle se préoccupe du devenir de cette initiative, pas toujours bien comprises chez les autres ministres ou dans l'administration.

La députée souhaite des évaluations en matière d'égalité des chances, sur les projets de repas gratuits. Quels sont les indicateurs qui justifient cette augmentation du budget ? Elle pose la même question pour les centres de jeunes. Qu'en est-il par ailleurs des indus en promotion sociale ? Elle souhaite beaucoup de réussite à Mme la Ministre tout en craignant que ses compétences ne disparaissent.

Mme la Ministre remercie les différents orateurs pour leurs louanges et leurs vœux de succès. A Mme Ryckmans, elle s'est déjà exprimée sur son avenir post électoral. Elle assume les conséquences qu'elle a longuement mûries. Elle explique que le budget a été ficelé avant les élections communales d'octobre dernier. L'ensemble des crédits budgétaires sont maintenus voire augmentent. Il lui semble que les temps sont mûrs pour considérer qu'un ministère du droit des femmes doit être pérenne.

Ensuite, sur la question du « gender budgeting », elle est satisfaite d'être arrivée avec un budget initial qui comporte 1200 AB codifiés. Elle estime aussi qu'il faudra améliorer la méthodologie, car 16 articles n'ont pas pu être analysés par la cellule d'appui. Par ailleurs, on voit bien qu'il y a 61,56% des AB en code 3, soit des dépenses susceptibles de provoquer des impacts différents selon le sexe. Mme Simonis se dit optimiste, mais elle souligne que les délais sont très courts. Elle confirme qu'il faut encore beaucoup conscientiser tant les membres des cabinets que l'administration. Ce premier exercice doit encore être digéré.

A M. Evrard, elle indique que le niveau de pouvoir Fédération Wallonie-Bruxelles doit réinvestir sur toutes les matières indispensables à l'évolution de la société. C'est le cas en égalité des chances, en politique de la jeunesse et en éducation eu encore en culture. Ces matières sont « rentables » sur le long terme.

Sur le secteur jeunesse, elle revient sur cette concurrence ancestrale entre les centres de jeunes

et les organisations de jeunesse (OJ). Elle dénombre 213 opérateurs « centres de jeunes » et 104 organisations de jeunesse. Ces dernières jouissaient d'un léger avantage avec une subvention moyenne de 88.000 euros. Elles vivent aussi grâce aux détachés pédagogiques. Dix-neuf supplémentaires ont été affectés aux OJ, ce qui porte le nombre total à 113.

Un intervenant a fait valoir que le budget jeunesse diminuait de 10 millions par rapport à l'ajustement. La ministre corrige que dans le cadre des accords du non marchand, une provision est réalisée au sein des AB du ministre-président. A l'ajustement, ces moyens sont répartis. Des nouveaux montants apparaîtront lors de l'ajustement 2019.

A propos des repas gratuits en maternelle, elle avait lancé l'appel à projets qui a soulevé 196 dossiers dont 172 ont été jugés recevables par l'administration. Les indicateurs de l'enseignement à encadrement différencié ont été appliqués en débutant avec le « niveau » le plus bas, soit deux millions d'euros. 82 établissements particulièrement défavorisés ont été soutenus. Ils ont reçu d'abord 40 % de la subvention, le solde étant octroyé en deux tranches.

Ces projets ont démarré lors de la rentrée scolaire de septembre 2018. Un bon trimestre va ainsi pouvoir être évalué. Cette évaluation sera mise sur la table du gouvernement début janvier 2019. Un nouvel appel à projets sera ensuite lancé. Si trois millions d'euros ont été demandés, c'est en fonction des 172 dossiers recevables plus ceux qui ont été écartés. Le total s'élève à 4,7 millions environ. Tout l'enseignement maternel en enseignement différencié pourrait ainsi être soutenu en indicateur 1 et peut-être même 2, sur un total de 5.

Mme Simonet demande si les deux millions initiaux de 2018 vont couvrir au mieux un trimestre ou l'année complète ? La ministre a donc été chercher les écoles que distinguent les services de l'encadrement différencié, ce qu'elle trouve légitime.

Mme la Ministre indique que les deux millions d'euros sont engagés pour 2018, mais qu'il y aura bien cinq millions pour l'année scolaire 2019-2020. On pourrait même atteindre le niveau 3 en réalité. Et l'appel à projets a introduit des critères supplémentaires à ceux que retient l'encadrement différencié, avec notamment un équilibre entre les réseaux et une couverture géographique complète.

M. Evrard, au sujet de ces critères d'évaluation, la ministre sait-elle déjà ce qu'elle va évaluer, demande-t-il ?

Mme la Ministre rétorque que la grille n'est pas encore arrêtée, mais il y aura la question des circuits courts et de l'accompagnement pédagogique. Il s'agira aussi d'identifier les difficultés rencontrées.

Par ailleurs, au sujet de la diminution des crédits et la question de Mme Simonet, elle n'a pas encore les informations précises. Elle ne confirme pas une diminution d'étudiants.

Mme Simonet estime qu'il faut y être attentif, même si elle a confiance dans l'administration.

Mme la Ministre propose de solliciter cette dernière pour obtenir une explication, ce que les commissaires acceptent. Au sujet des politiques locales de jeunesse, sans être exhaustive, elle cite des aménagements urbains ou encore des budgets participatifs. Sur l'enseignement de promotion sociale, il faudra selon elle plus de synergies entre les régions, la Wallonie en particulier et son ministre compétent M. Jeholet.

M. Evrard remarque, sur le « gender budgeting », qu'il convient de se synchroniser avec les autres régions, car les critères seraient à géométrie variable. Par ailleurs, il rejoint Mme la Ministre sur le fait que tout le monde a à y gagner, à propos des synergies régionales.

En termes de valorisation, il y a moyen d'améliorer les collaborations entre IFAPME, CEFA et promotion sociale, c'est un dossier à suivre.

Mme Ryckmans a comparé les évolutions du « gender budgeting ». Les éléments code 2 ont ainsi baissé et n'atteint plus que 0,72 % du budget. Les éléments code 1 sont beaucoup plus nombreux. Les codes 3 (62 %) devraient distinguer ce qui est d'ordre méthodologique et ce qui différencie réellement les femmes et les hommes.

3 Examen des articles et tableaux budgétaires relevant de la compétence de la commission

3.1 Division Organique 06 « Cabinets ministériels » :

Programme 3 « Gouvernement de la Communauté française »

Elle n'appelle pas de commentaire particulier.

3.2 Division Organique 11 « Affaires générales – Secrétariat général » :

Programme 3 « Information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française »

M. Evrard, sur l' AB 01.02/31, « Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité ». L'initial 2018 se fixe à 1.995.000 € tandis que 2019 atteint 2.044.000 €. La ministre pourrait-elle faire le point sur ce qui a été réalisé et sur le nombre de projets labellisés soutenus ? Elle annonçait en effet une labellisation d'opérateurs dès janvier 2019.

En 2017, 50.000 € avaient été prévus pour initier une campagne de communication contre l'hypersexualisation des enfants. L'opérateur a-t-il enfin été désigné ? Le 28 novembre prochain a lieu la dernière Assemblée participative d'Alter'Egales. Des mesures ont-elles été prises pour pérenniser cette intéressante initiative ? Par ailleurs, l'appel à projets « Mixité dans le sport » est-il à nouveau prévu en 2019 ? S'agira-t-il à nouveau d'une répartition 100.000 € en Égalité des chances, et 150.000 € chez le Ministre M. Madrane, interroge ce commissaire ?

Pour l'AB 01.04.32 « Subventions aux initiatives en matière de lutte contre les violences faites aux femmes », l'orateur rappelle que 100.000 € ont permis la création d'une ligne téléphonique d'écoute gratuite 24h/24 « SOS Viol ». Dans le cadre du Plan intra-francophone 2015-2019 de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales, il s'agit désormais de minimum 60.000 € par an. Fin septembre 2018, le Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes a rendu un avis sur l'avant-projet de décret relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes, tel qu'adopté en première lecture par le Gouvernement, qui pérennise ce soutien. Où en est le texte dans son parcours législatif, s'enquiert le député ?

Mme Simonet, sur l'AB 01.02 programme 31, « Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité ». Il augmente avec l'indice-santé.

La commission avait discuté, lors du dernier ajustement, du nombre de candidatures retenues pour former le Conseil de la Promotion et de l'interculturalité, aujourd'hui, où en sommes-nous dans la mise en place de ce conseil, demande-t-elle ? Qu'en est-il des projets soutenus ?

Sur les subventions aux initiatives en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, elles s'inscrivent sur l'AB 01.04 programme 32. Il augmente de 100.000€ pour atteindre 400.000€. La ministre travaille pour le moment sur un projet de décret relatif à cette problématique. À quel stade est désormais ce décret ? Les remarques formulées dans le cadre de l'analyse du Comité d'avis pourront-elles être suivies ?

Enfin, Mme Simonet constate la volonté de poursuivre le développement de l'EVRAS, à travers l'AB 01.06 programme 32 « Subventions pour des projets visant l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) à destination des jeunes », ce sont 100.000€ dédiés à cette matière. Comment seront répartis ces montants ? Soutiennent-ils des outils ou des animations ? Et à destination de qui exactement, des associations déjà reconnues ou également d'autres intervenants ?

Mme Ryckmans vice-préside le Conseil des

femmes (CFFB). Il a demandé des moyens supplémentaires pour 2019. Sur quel AB se logent-ils, demande-t-elle ?

A M. Evrard, **Mme la Ministre** indique que la totalité de l'enveloppe, soit 1,995 million d'euros ont été valablement introduits dans le cadre de cet appel à projet. Deux cents et cinq ont été sélectionnés dans trois domaines d'action. Des projets encouragent l'éducation des jeunes à la citoyenneté, l'éducation aux médias, la mixité des publics, les droits des personnes migrantes, les femmes en particulier. Le budget ajusté 2018 a été indexé à hauteur de 15.000 euros. Il est affecté à des projets facultatifs. Sur l'initiale 2019, le décret vit sa première année d'application. L'appel à candidatures pour une labellisation a été lancé le 5 novembre dernier. Les décisions du gouvernement sont attendues pour février 2019. Le budget est de 1,366 million d'euros.

Le conseil de la citoyenneté est à présent installé. Son président a été désigné et le R.O.I. approuvé par le gouvernement. Sur la mixité dans le sport, Mme Simonis confirme les informations de M. Evrard. Le décret « Violences » est passé en première lecture en juillet 2018, puis au comité d'avis le 23 octobre. La seconde lecture est attendue courant décembre 2018. Sur l'hyper sexualisation, le projet est en cours : la campagne sera diffusée dans les prochaines semaines.

Le CFFB tirera l'augmentation de ses moyens sur l'AB 01.02.32 pour 22.000 euros, plus une somme équivalente sur le budget de M. Demotte. L'EVRAS, sur l'AB 32.01.06, inscrit 100.000 euros supplémentaires. Il vise à organiser des actions en milieu festif. Le nouveau crédit élargira au public âgé de 12 à 30 ans. Les milieux festifs visent désormais d'autres événements que des festivals musicaux. 150.000 euros sont en outre maintenus à l'AB 32.01.02

3.3 Division Organique 12 « Informatique » :

Programme 1 « Informatique et bureautique »

Elle n'appelle pas de commentaire particulier.

3.4 Division Organique 15 « Infrastructures de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport » :

Programme 2 « Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture »

Elle n'appelle pas de commentaire particulier.

3.5 Division Organique 23 « Jeunesse et éducation permanente » :

Programme 1 « Initiatives et interventions di-

*verses et alphabétisation »**Programme 2 « Jeunesse »*

M. Durenne, sur l'AB 33.04.21, « Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs » voit ses moyens passer de 892.000€ à 637.000€, soit une diminution de 255.000€. La Ministre ne donne aucune explication quant à ce mouvement. Comment l'explique-t-elle ?

Sur l'AB 33.05.21, « Subvention pour des projets de politiques locales de jeunesse » : il voit ses moyens passer de 0€ à 150.000€. La Ministre indique simplement « subventions dans le cadre des politiques locales de jeunesse, en articulation avec le conventionnement du CRECCIDE ». A quoi serviront concrètement ces 150.000€ ? Des projets sont-ils d'ores et déjà sur la table ?

L'AB 33.06.21, « Subvention liée à des activités de jeunesse entre les trois Communautés – BEL-J », voit ses moyens passer de 0€ à 20.000€. Il s'agit de l'intervention du Ministère de la Communauté française dans le cadre de l'activité : « Programme BEL-J (collaboration entre les trois Communautés pour des échanges de jeunes). A quoi serviront concrètement ces 20.000€, interroge cette commissaire ?

Sur l'AB 45.02.24, « Subvention au bureau International de Jeunesse pour le projet « No Hate », il voit ses moyens passer de 0€ à 22.000€. Ce crédit est destiné à soutenir la réalisation du projet « No Hate » par le Bureau international de Jeunesse. A quoi servira ce budget ? Sera-t-il ajouté au budget déjà octroyé à ce projet ? Où en est le projet ? A-t-il déjà été évalué ? Comment la publicité autour de celui-ci est-elle réalisée, demande Mme Durenne ?

L'AB 33.11.25, « Subvention pour la formation des animateurs volontaires », voit ses moyens passer de 1.045.000€ à 1.212.000 €. De la même manière, l'augmentation des crédits doit permettre la prise en charge des formations au cout horaire de 31€. Ces augmentations ont déjà été observées lors de l'ajustement 2018. Combien de formations et de jeunes formés cela représente-t-il ? La ministre a-t-elle déjà eu des demandes ? Quels types de formations sont les plus demandées ? La prise en charge des formations au cout horaire de 31€ a-t-elle effectivement été appliquée depuis l'ajustement ?

Mme Simonet intervient pour les subsides infra OJ – CJ (726 000€). Elle déplore que la ligne budgétaire l'AB 52.01 programme 23 n'a évolué qu'une fois lors de la législature, en 2015. Quand elle voit les moyens supplémentaires engrangés, c'est sans doute dommage car la demande des mouvements de jeunes pour leurs groupes locaux est toujours aussi forte, notamment en termes de sécurisation de bâtiments. Ce sera donc là son second regret relatif à ce budget. Elle sou-

haite que la ministre explicite son action politique dans cette matière ? Pour la députée, les besoins en termes de sécurité ne sont toujours pas rencontrés.

A Mme Durenne, **Mme la Ministre** pour l'AB 33.04 explique cette diminution par un transfert de 150.000 vers l'AB 33.05.21 (politiques locales de la jeunesse), l'AB 33.06.21 et l'AB 45.02.24 (projet No Hate) et l'école des devoirs (78.000). A la 33.05, l'appel à projet politique local de jeunesse est lancé chaque année. Il doit donner à toutes les communes un accompagnement de formation. Le dernier appel à projet a rencontré peu de succès, car les communes étaient en période électorale. Le nouvel appel devrait mieux fonctionner.

Pour l'AB 33.06, ce montant de 20.000 euros avait été imputé à l'AB 21.12.33. Un nouvel AB plus approprié a ensuite été créé. L'AB 45.02.24, sur la plateforme « No Hate », les 22.000 euros font l'objet d'une convention. Il était soutenu avant sur l'AB 33.04, mais les montants sont maintenus. Il s'agit de prévenir la haine en ligne et de valoriser la cyber citoyenneté et d'organiser des journées de réflexion. Vingt journées sont prévues pour la formation. Il s'agit aussi de renforcer les partenariats institutionnels.

Sur la 33.10.25 et la 33.11.25, plus de 1.000 formations ont été dispensées.

A Mme Simonet, l'AB 52.01 « sécurisation des infrastructures », il doit se lire en y ajoutant les articles prévus à la DO15. Elle reconnaît que ça ne règle pas tout. Elle a affecté le solde du budget 2018, soit 315.000 euros, à l'achat de petit équipement en faveur des OJ.

Mme Durenne demande ce qui est organisé pour la publicité de « No Hate ».

Mme la Ministre, à la DO 11, AB 52.12.30, 20.000 euros sont affectés à PCI et non à « No Hate ». Il n'y a pas de campagne spécifique financé par le cabinet, mais une application « No Hate » existe pour smartphone.

3.6 Division Organique 40 « Services communs, affaires générales, recherches en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation – relations internationales » :

Programme 8 « Actions fonds européens – Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-capitale en matière d'emploi »

Mme Simonet, pour l'AB 11.03.25. Il s'agit de remboursements d'indus en promotion sociale. Cet AB est à présent vide. Ceci explique-t-il que la problématique a été résolue ?

Mme la Ministre répond par la négative. Il s'agit d'indus qui concernent soit le personnel, soit les pouvoirs organisateurs. L'AB a été créé, mais

les montants affectés à des remboursements d'indus doivent faire l'objet du groupe de travail dont les travaux ne sont pas terminés. Il formulera des propositions au gouvernement. Des montants seront affectés lors de l'ajustement. Par ailleurs, lors de l'ajustement 2018, 31.000€ avaient été affectés chez tous les ministres concernés. Faute de situation problématique détectée pour ses compétences, la ministre a renvoyé cette somme vers les autres cabinets.

Mme Ryckmans indique qu'il n'en reste pas moins qu'un montant existait. Où était-il logé avant la création de cet AB ? La Ministre peut-elle en expliquer le mécanisme ? D'où proviennent ces indus ?

Mme la Ministre répond qu'il est procédé à une comparaison des budgets initiaux. Ces dispositions avaient été intégrées dans le décret-programme de l'ajustement 2018. Elles concernaient tant l'enseignement obligatoire que celui de la promotion sociale, ainsi qu'il en fut discuté à l'époque. Ces indus concernent les membres du personnel qui ont été trop rémunérés. Ils ont été réclamés parfois avec beaucoup de retard. Au bout d'un certain délai, le décret a disposé que ces montants ne seraient plus réclamés pour être plutôt inscrits en charge.

3.7 Division Organique 56 « Enseignement de promotion sociale » :

Programme 0 « Subsistance administration – Enseignement et recherche »

Ce programme n'appelle pas de commentaire particulier.

Programme 4 « Dépenses de personnel des écoles de promotion sociale »

Ce programme n'appelle pas de commentaire particulier.

Programme 5 « Fonctionnement des écoles de promotion sociale »

Mme Galant intervient au sujet de l'école de maréchalerie à Ghlin, près de Mons, laquelle jouit d'une grande renommée et attire beaucoup d'étudiants français. Ces écoles ne sont d'ailleurs qu'au nombre de trois en Fédération Wallonie-Bruxelles. Celle de Ghlin supporte des frais de fonctionnement importants, notamment en matière d'énergie et éprouve de plus en plus de mal à y faire face. L'école a sollicité des subsides complémentaires auprès de l'administration, sans résultat à ce jour. En même temps, le budget de Mme Simonis a inscrit une diminution budgétaire. L'oratrice demande à cette dernière ce qu'il en est exactement. Elle interpellera le gouvernement de la Région wallonne pour examiner la possibilité de classer ce métier dans les métiers en pénurie.

Mme la Ministre souligne que ces réductions

de budgets ont été requises par l'administration. Elles ne sont pas toutes explicables aujourd'hui. Elle va demander à son administration de les détailler. Elle n'a pas été interpellée par cet établissement, même si elle juge important que cette formation très spécifique mérite d'être soutenue. Elle va tenter de trouver des éléments de réponse avant la fin de la semaine.

Programme 6 « Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-capitale en matière d'emploi »

Ce programme n'appelle pas de commentaire particulier.

Programme 7 « Lutte contre l'échec scolaire – Divers »

Ce programme n'appelle pas de commentaire particulier.

Programme 8 « Initiatives transversales en matière d'Enseignement de promotion sociale »

Mme Simonet fait remarquer que l'AB 01.03 programme 81, relatif aux dépenses de toute nature pour le développement d'écoles inclusives, comporte un montant de 109.000€ qui n'évolue pas depuis l'initial 2017. Sa question est donc la suivante : comment se poursuit le développement des écoles inclusives ? Les moyens dégagés sont-ils suffisants pour répondre aux différentes demandes ? Des priorités sont-elles dégagées ?

Sur l'AB 01.01 programme 81, sur les dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale, constitué d'un montant de 566.000€, cette commissaire demande comment est réparti ce montant et à quoi est due l'augmentation de 50.000€ (+10%) ? Constate-t-on, par exemple, une augmentation des dossiers de validation ?

Par ailleurs, concernant l'AB 01.02 programme 81, « Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale », soit 291.000€. Une augmentation budgétaire de 100.000€, soit 52 % vise le développement du système de qualité dans l'Enseignement de Promotion sociale. Que couvriront exactement ces 100.000€ supplémentaires, demande l'intervenante ?

L'AB 01.02 programme 82, « Provision pour le renforcement de projets spécifiques » comporte un montant de 550 000€. Cet AB, créé à l'initial 2017 pour financer le déploiement de projets spécifiques, vise le développement de synergies renforcées entre établissement dans le domaine de l'enseignement de promotion sociale. Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelles sont les projets et renforcements de synergie effectués entre les écoles de promotion sociale ?

À l'AB 01.03 programme 82, « Provision pour le soutien à des mécanismes d'accompagne-

ment des parcours scolaires des détenus et des intervenants prison ». Il est financé à hauteur de 800.000€. Cet AB, créé lors de l'initial 2017, finance la mise en place de la structure d'accompagnement des parcours scolaires des détenus et des intervenants en prison (Réinsert). Où en sommes-nous ? La structure est-elle désormais opérationnelle, conclut Mme Simonet.

Mme la Ministre, pour l'AB 01.01, explique que le montant de 50.000€ est compensé à partir de la DO 58. Il rémunère les observateurs dans le cadre du consortium de validation des compétences. Les 100.000€ à la DO 01.01.02 développent le système qualité envisagé et voté dans le cadre du dernier décret en matière de promotion sociale. Sur l'enseignement inclusif, à l'AB 01.01.03, Mme la Ministre espère que Cap 48 continue à le soutenir. Il est trop tôt pour savoir si d'autres projets sont prévus en 2019.

Sur l'AB 01.01.02 (550.000€) et les divers projets spécifiques, il s'agit de financer la part publique dans le cadre du projet « emplois-jeunes » et des ateliers de pédagogie personnalisés au nombre de quatre en région liégeoise et quatre autres dans le Hainaut, en collaboration avec la Fédération des CPAS. Cet AB finance aussi 18 établissements sélectionnés sur base d'appel à projets, dans le cadre de formation CESS, soit 446.000€. Sur Réinsert, adopté mercredi dernier au gouvernement, l'AB pérennise le projet cofinancé par le FSE. Il vise 646.000€ de périodes et 160.000€ de frais de personnel, sans oublier 15.000 en frais de fonctionnement. Le FSE interviendra jusqu'en 2020.

3.8 Division Organique 58 « Enseignement à distance » :

Programme 0 « Subsistance- Enseignement et recherche » ;

Programme 3 « Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance »

M. Evrard a remarqué une diminution des moyens de 50.000€. Il demande une explication.

Mme la Ministre indique que c'est lié à la question précédente de Mme Simonet : on transfère 50.000€ de la DO58 vers la DO56 pour payer les observateurs du consortium. Elle souligne la volonté des PO de s'impliquer dans ce domaine. Mme Schyns, Ministre de l'Education, plaide pour des synergies avec l'enseignement obligatoire.

4 Vote

Mme la Présidente demande si la commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative du projet de décret contenant le Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019.

Conformément à l'article 70, § 3 du Règlement, la commission recommande, par 7 voix contre 3, l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2019 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

A l'unanimité des 10 membres présents, il est fait confiance à la Présidente et à la Rapporteuse pour la rédaction de l'avis.

La Rapporteuse,

La Présidente,

M.-D. SIMONET

CHR. MORREALE